

# BORGES IMMOBILIER

Honoraires de l'agence Borges Immobilier à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon les conditions prévues au mandat.

Ces honoraires comprennent les prestations de visites, négociation, constitution du dossier de vente ou location et suivi de ce dernier.

## TRANSACTION - VENTE (HONORAIRES TTC MAXIMUM)

Prix de vente	Habitation / Terrain
Inférieur à 100 000 €	8 000 €
De 100 001 à 200 000 €	12 000 €
De 200 001 à 250 000 €	15 000 €
De 250 001 à 300 000 €	18 000 €
De 300 001 à 350 000 €	20 000 €
De 350 001 à 400 000 €	23 000 €
Au delà des 400 000 €	6 % du prix net vendeur
Parking / Box €	Frais fixe 1500 €

Prestation offerte dans le cadre du mandat **PERFECTION** :  
photographe professionnel et diagnostics.

## TRANSACTION - LOCATIVE (HONORAIRES TTC MAXIMUM)

Prestations	Honoraires TTC Maximum Locataire	Honoraires TTC Maximum Bailleur
Entremise et négociation	0 €	0 €
Visites, constitution du dossier et rédaction du bail	12 € / M2	12 € / M2
Etat des lieux d'entrée	3 € / M2	3 € / M2
<b>TOTAL</b>	<b>15 € / M2</b>	<b>15 € / M2</b>
Etat des lieux de sortie	0 €	15 € / M2
Frais d'établissement d'actes	300 €	300 €
Parking / Box (visite, constitution du dossier et rédaction de bail	100 €	100 €

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989).  
Honoraires conformes à la loi du n°2014-366 du 24 mars 2014, dite loi « ALUR ».

Prestation offerte dans le cadre du mandat **PERFECTION** : photographe professionnel et  
diagnostics.



**BORGES**  
IMMOBILIER

### BORGES IMMOBILIER

107 rue youri gagarine

BORGES IMMOBILIER - SARL

Capital de 1000 euros - 931 977 839 R.C.S. Creteil - FR00931977839

CPI94012024000000044 - PARIS ILE DE FRANCE

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Pour toutes transactions immobilières, il n'est reçu aucun fonds, en dehors des honoraires.

0782947224 / 0988395099 - mathieu.borges@borgesimmobilier.com